



Dossier Participant
Journée technique
« **Vers une bioéconomie territorialisée** »

GLOSSAIRE

Bioéconomie : En 2012, la Commission Européenne a défini la bioéconomie dans une acception large aujourd'hui adoptée par l'ensemble des états de l'UE28 [...] une économie fondée sur la production de ressources biologiques renouvelables (la biomasse) et sa conversion en aliments pour l'homme et les animaux, les produits biosourcés et les bioénergies. Ce domaine recouvre l'agriculture, la foresterie, la papeterie, ainsi que les industries chimiques biosourcées, les biotechnologies et les industries de l'énergie.

Agro-écologie : L'agro-écologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à **préserver les ressources naturelles**. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Elle implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que **les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales**. L'agro-écologie réintroduit de la **diversité** dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère diversifiée et le rôle de la biodiversité comme facteur de production est renforcé, voire restauré. **L'agronomie est au centre des systèmes de production agroécologiques**.

Enfin, l'agro-écologie dépasse les simples gains d'efficacité des diverses pratiques d'un système de production, telles que le réglage fin des pulvérisateurs de produits phytosanitaires ou le raisonnement des apports d'intrants. L'agro-écologie révisé les systèmes de production en profondeur : nous sommes dans le domaine de la **reconception des systèmes de production**.

Les dynamiques des eaux, les cycles bio-géochimiques, les épidémies ou les pullulations de ravageurs sont liés à des échelles plus vastes que celles des parcelles cultivées. Aussi, le passage à l'agro-écologie doit aussi être pensé à l'échelle des territoires. L'agro-écologie s'applique à deux niveaux d'organisation : la parcelle agricole et le territoire, qui doivent être intégrés de façon cohérente.

Biomasse :

La biomasse est définie, en France, par l'article 19 de la loi n° 2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement :

« La biomasse est la fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers » .

Source : Rapport au sénat "De la biomasse à la bioéconomie : une stratégie pour la France" »

Ressources mobilisables :

Il s'agit soit de ressources affectées à la production d'énergie, soit de coproduits et déchets issus d'autres activités, dont la filière énergétique permet ainsi la valorisation.

(1) **Les produits agricoles :** Il s'agit des plantes issues de cultures susceptibles de déboucher sur une production énergétique, notamment des plantes servant à produire les biocarburants de première génération :

- la betterave, la canne à sucre (riches en sucres), le blé, le maïs (riches en amidon), sont utilisés pour produire de l'éthanol (bioéthanol), qui est un alcool produit par fermentation, substituable à l'essence,
- le colza, le tournesol, le soja, le palme, l'arachide sont employés pour produire de l'huile, qui permet d'obtenir des esters dont le biodiesel, substituable au gazole.

(2) Les ressources halieutiques : Il s'agit notamment des algues , et des micro-algues , dont la productivité, en termes de matière sèche produite par hectare et par an, est bien supérieure à celle des plantes terrestres. Les micro-algues font l'objet de recherches en vue de la production de biocarburants de troisième génération . Leur coût de production élevé demeure toutefois un obstacle.

(3) Le bois des forêts : La forêt couvre près de 30 % de la surface de la France métropolitaine . (...) La forêt joue un rôle de puits de carbone. La ressource forestière offre donc a priori un potentiel important quoique difficile à mobiliser. . (...)

(4) Les coproduits et résidus agricoles : Les coproduits , dérivés d'une autre activité agricole, sont donc complémentaires plutôt que concurrents des produits alimentaires. (...) Le prélèvement de ces résidus n'est néanmoins pas neutre d'un point de vue environnemental. (...) Un équilibre doit être trouvé entre le prélèvement de la biomasse et sa restitution aux sols.

(5) Les déchets de bois : L'usage énergétique du bois ne peut être considéré indépendamment de ses autres usages(...). La filière bois-énergie ne peut se structurer qu'autour d'une filière bois-matériau forte, permettant de minimiser les importations de déchets de bois, dont le bilan écologique est contestable. En outre, ne peuvent être considérés comme constitutifs de biomasse les déchets (bois) qui auraient été traités par des produits chimiques toxiques. Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable en France.

(6) Les autres déchets fermentescibles : Divers déchets industriels et ménagers peuvent être utilisés, ainsi que les boues des stations d'épuration. Là aussi, des problèmes sanitaires peuvent se poser liés à la pollution de ces boues ou des déchets.

Source : Rapport au sénat "De la biomasse à la bioéconomie : une stratégie pour la France »

ETUDES & DOCUMENTS DE REFERENCE

ADEME :

Marché actuel des produits biosourcés et évolution à horizon 2020 - 2030

En savoir plus : <http://www.ademe.fr/marche-actuel-produits-biosources-evolutions-a-horizons-2020-2030>

Etude des filières des sous-produits des IAA pouvant être utilisés pour la production de biocarburants (graisses animales, huiles alimentaires usagées et sous-produits de vinification)

En savoir plus : http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/synthese_etude_sous-produits_ademe-fam.pdf

Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035

En savoir plus : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/disponibilites-forestieres-pour-energie-materiaux-horizon-2035-rapport.pdf>

Etude de faisabilité pour l'évaluation des flux de matière de biomasse

En savoir plus : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/etude-faisabilite-evaluation-flux-biomasse-2014-tome-1-rapport-final.pdf>

France AgriMer :

Observatoire National des ressources en biomasse - Evaluation des ressources disponibles en France - Edition décembre 2015 :

En savoir plus : <http://passthrough.fw-notify.net/download/377183/http://www.franceagrimer.fr/content/download/15926/119849/file/2015-Publication-ONRB-VF.pdf>

ARVALIS :

Etude Arvalis 2010 sur les gisements de biomasse agricole et forestière en région midi Pyrénées :

En savoir plus : http://www.fondation-tuck.fr/upload/docs/application/pdf/2015-07/7_francoise_labalette_cartofa.pdf

VALBIOM :

Maintien du taux de matière organique des sols : une contrainte pour la mobilisation de la biomasse ?

En savoir plus : <http://www.valbiom.be/files/gallery/2jmathieu1319717621.pdf>

SENAT :

"De la biomasse à la bioéconomie : une stratégie pour la France »

Rapport au Sénat de MM. Roland COURTEAU et Bruno SIDO, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques n° 380 (2015-2016) - 10 février 2016

En savoir plus : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-380-notice.html>
<http://www.senat.fr/rap/r15-380/r15-3801.pdf>



OECD :

The Bioeconomy to 2030: designing a policy agenda

En savoir plus : <http://www.oecd.org/futures/bioeconomy/2030>

ARTICLE DE PRESSE :

« LA BIOMASSE A LA RESCOUSSE DE LA CROISSANCE »

En savoir plus : <http://www.millenaire3.com/ressources/la-biomasse-a-la-rescousse-de-la-croissance>

AUTRE

Veille agroécologie :

Recensement de toutes les initiatives régionales dans le domaine

En savoir plus : <https://www6.toulouse.inra.fr/agir/Les-equipes/.../Veille-Agroecologie>.

Autres études d'intérêt :

Dans le cadre du Projet Pilote Régional (PPR) la Chambre régionale d'agriculture, a pour objectif de diffuser l'agroécologie en amplifiant les dynamiques de groupes sur des projets d'innovation et de développement tout en renforçant la cohérence des actions des différents acteurs régionaux du développement. Le PPR Midi-Pyrénées retenu par la DRAAF et la Chambre régionale d'agriculture, en association avec le Conseil régional et validé par le COREDEF du 26 mai 2015, est mis en place pour 2015-2017 sur le thème « Développer l'agroécologie par l'innovation et les démarches collectives ». Les enquêtes réalisées auprès d'une grande diversité d'acteurs sont et seront l'occasion d'identifier quelques-uns des verrous et quelques unes des attentes vis à vis du projet en discussion.